

Mairie de Saint-Aulaire

54 avenue Robert GOLFIER 19130 SAINT AULAIRE

☎ 05 55 25 01 14 - SIRET 211 918 206 000 15

e-mail : mairie@saint-aulaire-correze.fr



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le neuf octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 20h00 en mairie de Saint-Aulaire, sous la présidence de M. Francis BORDAS, Maire de Saint-Aulaire.

Séance : 16.10.2025 Convocation : 09.10.2025 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Absents excusés : 3 Absents non-excusés : 0 Procurations : 2	PRÉSENTS : Julien BATY - Francis BORDAS – Cyril COUMES - Vincent FLODERER - Nathalie FRAYSSE - Céline HACQUART - Philippe LAIR - Guillaume MALAVAL - Dominique MEYJONADE - Christophe POUCH - Virginie TAVARES - Éric VIDALIE - PROCURATIONS : Bernard SAGE à Christophe POUCH Manuela SALINAS à Francis BORDAS ABSENTS EXCUSÉS : Bernard SAGE – Manuela SALINAS – Sabrina CAUTY ABSENTS NON-EXCUSÉS : néant SECRÉTAIRE DE SEANCE : Julien
--	--

DELIBÉRATIONS

Délibération n° DE-2025-10-055

Objet : adoption du P.V de la réunion du conseil municipal en date du 25.09.2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25.09.2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Le conseil municipal est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive. Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'approuver le procès-verbal du 25.09.2025.

VOTE _____ POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le conseil municipal.

Commentaires

NÉANT

Délibération n° DE-2025-10-056

Objet : réhabilitation de deux logements avenue R-GOLFIER : plan de financement prévisionnel

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de deux logements avenue Robert GOLFIER. Le cabinet d'architecture ARCHISEN, retenu après consultation, propose un chiffrage pour l'ensemble du projet qui s'élève à 141 083.67 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE le principe de réalisation du projet de réhabilitation de deux logements avenue Robert GOLFIER,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

Estimation du Projet	141 083.67 HT
Subvention Conseil Départemental 2025	30 000.00 HT
Subvention Conseil Départemental 2026	12 300.00 HT
Subvention FST 2023	17 720.00 HT
Subvention FST 2026	17 720.00 HT
Subvention DSIL	30 000.00 HT
Reste à charge de la commune	33 343.67 HT

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document administratif, réglementaire ou financier nécessaire à la réalisation de ce projet,
AUTORISE M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultations pour études ou travaux, ...) et à signer les marchés à intervenir,
AUTORISE M. le Maire à intervenir auprès des différents financeurs et à faire les demandes de subventions,
DONNE TOUS POUVOIR à M. le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

VOTE _____ POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération adoptée par le conseil municipal.

Commentaires

Monsieur le Maire détaille le projet de réhabilitation des deux logements avenue Robert GOLFIER, ainsi que les possibilités de financement de cette opération d'investissement.

Une réunion de la commission d'appel d'offres aura lieu en mairie le 06.11.2025.

Délibération n° DE-2025-10-057

Objet : projet de création d'une halle rue de la pomme – plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de création d'une halle rue de la pomme. Cette structure sera dédiée à l'organisation de festivités par les associations et/ou par la municipalité, dans un but de dynamisation de la zone des quatre chemins. Le coût total des travaux s'élève à 87 382.40 HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet tel qu'il est défini dans le présent dossier,
ARRÊTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation du Projet	87 382.40 HT
Terrassement	18 513.40 HT
Charpente	37 638.00 HT
Plots béton	17 400.00 HT
Couverture en bacacier, pose de faitage et gouttières	13 831.00 HT
Subvention LEADER	60 000.00 HT
Reste à charge de la commune	27 382.24 HT

DECIDE de l'exécution des travaux,

SOLLICITE les aides financières,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à l'exécution de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches financières et administratives nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

VOTE _____ POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

Délibération adoptée par le conseil municipal.

Commentaires

Monsieur le Maire détaille le projet, ainsi que les possibilités de financement de cette opération d'investissement.

Christophe POUCH demande s'il existe des plans de ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que le projet a déjà été présenté au conseil municipal et en commission urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

Séance terminée à 20h30 - Saint-Aulaire, le 16.10.2025

Le Maire,
Francis BORDAS



Le secrétaire,
Julien BATY